## La Ville de Nice s'empresse d'adopter un plan pour rendre effective la procédure accélérée d'expulsion -CRITIQUE

vendredi 23 décembre 2022



Sans perdre de temps, la Ville de Nice prend d'ores et déjà des mesures grâce à la future loi "anti-squat".

Ce dispositif opérationnel, conduit en étroite collaboration avec le préfet des Alpes-Maritimes et le procureur de la République, a pour objectif de rendre effective la procédure accélérée d'expulsion des squatteurs par le préfet en cas d'occupation illicite du domicile d'autrui et accompagner au mieux les propriétaires dans leurs démarches. Les propriétaires victimes de squat disposeront dorénavant d'un accompagnement spécifique.

Il est fort intéressant de constater comme l'on peut envisager de mettre en place et

rapidement des cellules d'écoute, des moyens pour déposer plainte en accéléré...

Pourquoi n'est-ce pas le cas lorsqu'il s'agit de femmes victimes de violences?

Pourquoi n'est-ce pas le cas lorsqu'il s'agit de familles qui sans logement recherchent un abri de fortune ?

Nous ne pouvons accepter cette atteinte sans précédent au droit au logement et continuerons de dénoncer ce tournant politique qui stigmatise toujours les plus précaires.

## Source:

- Le figaro, 09/12/2022